

# LA DOCUMENTATION OBLIGATOIRE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ



asa services

## Objectif

Organiser un affichage et une documentation, dans le respect des textes applicables et des recommandations, en soutien de la démarche de santé et sécurité de l'entreprise.

## Formation courte en présentiel

(art. L6313 et L6313-2 Code du travail)



### Durée

3 jours (2 jours + 1)  
21 heures



### Dates et horaires

Nous consulter



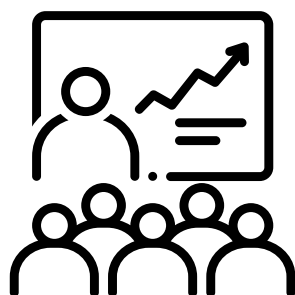
### Lieu

Loire Atlantique et  
Vendée



### Tarif

Inter et intra  
Nous consulter



## Programme

Connaître, comprendre et savoir appliquer ses obligations documentaires en matière de santé et sécurité au travail.



06 03 34 85 28



formation@asa-services.fr



www.asa-services.fr



asa services

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS D'APPRENTISSAGE

- comprendre les fondements de la notion de santé et sécurité au travail ;
- situer son entreprise au regard de la prévention des risques professionnels ;
- connaître les grands thèmes d'affichage obligatoire ;
- identifier les documents santé et sécurité propres à son entreprise et savoir les localiser dans l'entreprise ;
- dresser un autodiagnostic et établir un plan d'actions.

## PUBLIC CONCERNÉ

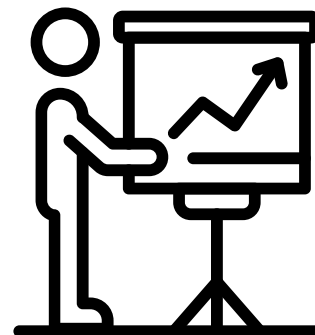
Toute personne souhaitant connaître les obligations documentaires en matière de santé et sécurité pour les mettre en place ou pour faire le point et les améliorer dans son entreprise. Cette formation s'adresse particulièrement aux dirigeants ou salariés chargés de veiller au respect des obligations documentaires des TPE/PME.

## À L'ATTENTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre organisme peut vous offrir des possibilités d'adaptation et/ou de compensations spécifiques si elles sont nécessaires à l'amélioration de vos apprentissages sur cette formation. Aussi, si vous rencontrez une quelconque difficulté, nous vous remercions de contacter directement : [sophie.varin@asa-services.fr](mailto:sophie.varin@asa-services.fr)

## PRÉREQUIS DES STAGIAIRES AVANT LA FORMATION

Aucun





asa services

## PROGRAMME DÉTAILLÉ

### **La définition de l'obligation de santé et sécurité de l'employeur :**

- une construction de l'obligation par étapes : évolution du droit du travail et de la sécurité sociale
- compréhension de la hiérarchie des textes légaux applicables

### **Les enjeux et les acteurs de la prévention des risques professionnels :**

- Identifier les enjeux généraux de la prévention : humains, juridiques, économiques
- connaître les principes et bonnes pratiques du réseau INRS/CARSAT
- Identifier les acteurs en Santé et Sécurité au Travail internes et externes

### **La prise en compte de la taille de l'entreprise :**

- les différents seuils intéressant la santé et sécurité des salariés
- les différents calculs

### **La prise en compte de la nature des activités :**

- notion de documentation générale et documentation spécifique
- déterminer les 3 risques principaux dans son entreprise

### **Objectifs et formalisation de la documentation obligatoire :**

- son contenu
- sa forme
- sa publicité

### **Focus sur le Document unique d'évaluation des risques professionnels**

## INDICATEUR DE RÉSULTAT

**Plus de 98 % des stagiaires d'Asa Services sont satisfaits de nos formations** (références et témoignages sur demande selon la thématique).



06 03 34 85 28



formation@asa-services.fr



www.asa-services.fr



asa services

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation s'appuie sur des exposés, des échanges d'expérience et des mises en situation pédagogiques.

Les stagiaires profiteront de l'intersession pour faire le point de la documentation obligatoire dans leur entreprise. La dernière journée de formation s'appuiera notamment sur les retours qui donneront lieu à un débriefing en plénière.

## MOYENS MATÉRIELS UTILISÉS EN FORMATION

Les participants sont invités à venir avec leur matériel de prises de notes et stylos.

Les documents de travail sont fournis en présentiel.

L'animatrice utilise un support de formation projeté.

La salle de formation est contrôlée en amont de l'action sur site par la formatrice.



06 03 34 85 28



formation@asa-services.fr



www.asa-services.fr



asa services

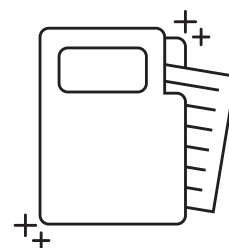
## SUIVI, ÉVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION

- Une feuille d'émargement sera remplie par tous les stagiaires pour chaque demi-journée de présence.
- Évaluation formative : questions à la cantonade, réactivation de la mémoire, étude de cas, questionnaire à choix multiples.
- Un questionnaire d'évaluation à chaud de satisfaction sera rempli par chaque stagiaire à l'issue de la formation.
- Un support de formation est fourni à chaque stagiaire.
- Un questionnaire d'évaluation à froid sera réalisé en aval 3 mois après la formation.
- Un certificat de réalisation est fourni individuellement par stagiaire.

## DOCUMENTS CONTRACTUELS FOURNIS

Toutes les actions de formations dispensées par ASA Services font l'objet d'une convention de formation.

Tout document contractuel est accompagné du programme descriptif de l'action de formation, du règlement intérieur de la formation, du projet de convention de formation et de l'attestation préalable d'informations à l'inscription du stagiaire.



06 03 34 85 28



formation@asa-services.fr



www.asa-services.fr

## APPLICATION DU RGPD PAR ASA SERVICES

Les informations fournies et saisies dans les documents contractuels de formation qui sont échangés, sont utilisées uniquement dans le cadre de notre relation commerciale. Par votre retour de documents, vous acceptez l'utilisation de vos informations exclusivement par ASA Services le temps de la formation et de son traitement amont et aval. Vous pouvez à tout moment exercer vos droits en lien avec la réglementation RGPD, en adressant un mail individualisé précisant vos attentes : [sophie.varin@asa-services.fr](mailto:sophie.varin@asa-services.fr).



asa services



## ENGAGEMENT QUALITÉ ASA SERVICES



L'organisme prestataire d'actions de développement des compétences satisfait aux exigences du Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle.

Sa formatrice applique la charte qualité définie par ASA SERVICES qui est fournie aux stagiaires.

## FORMATRICE

Aurélie BAZIREAU  
O'Sens RH - Formatrice et consultante RH auprès des TPE et PME  
Diplômée en RH et en Qualité Sécurité Santé au Travail.

SAS au capital de 55 000 € - RCS Nantes 414 841 205 00076 - APE 8299Z -  
Déclaration d'activité enregistrée auprès  
du Préfet de Région des Pays de la Loire : NDA N° 52440945444  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.  
Certificat QUALIOPI N° 515391



06 03 34 85 28



[formation@asa-services.fr](mailto:formation@asa-services.fr)



[www.asa-services.fr](http://www.asa-services.fr)